Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

Berger Levrault

DEPARTEMENT REPUBLIQUE | ID : 013-200035087-20200917-122_2020-DE

DES

BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT D'ARLES TERRE DE PROVENCE

N° 122/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET : Création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-sept septembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 septembre 2020.

PRÉSENTS:

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD: MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES: CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET

Eric), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune d'EYRAGUES: POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à GILLES Max).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile).

Mme la présidente expose que les communautés de plus de 50 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ou personnalisée

Dans le cadre du transfert prochain de la compétence eau et assainissement impliquant le transfert des DSP et la création d'une régie, la communauté d'agglomération est concerné par cette commission.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020



Cette commission est présidée par le président de l'organe délibérant et comp | 4D : 013-200035087-20200917-122_2020-DE l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant.

Il est donc proposé au conseil communautaire de retenir les principes suivants pour la création de la commission :

- participation des Vice-Présidents en charge des sujets sur lesquels la commission est susceptible de se prononcer : Transport / Eau et Assainissement / Déchets,
- désignation d'un nombre de membres restreint, avec une majorité de représentants communautaires,
- participation (comme dans d'autres CCSPL) d'associations de consommateurs, de chambres consulaires et d'acteur du monde social.

La commission serait ainsi composée de :

- 6 élus communautaires :
 - > la Présidente de Terre de Provence : Mme Corinne CHABAUD
 - > les Vices présidents délégués aux Transports, à l'Eau et l'assainissement et aux Déchets
 - > deux autres représentants communautaires à désigner par le conseil
- > 5 représentants d'associations
 - > CLCV, UFC (Associations de consommateurs), SOLIHA (Bailleur social), Chambre de commerces et d'industrie du Pays d'Arles, Chambre Artisanat et Métiers.

Après exposé, le Conseil Communautaire :

- approuve la création de cette CCSPL,
- procède à la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Sont ainsi désignés :
- > 6 élus communautaires :
 - Mme CHABAUD Corinne, Présidente de Terre de Provence :
 - M. PORTAL Serge, Vice-président,
 - M. ROBERT Daniel, Vice-président,
 - M. LECOFFRE Eric, Vice-présidente,
 - M. DI FÉLICE Jean-Marc, conseiller communautaire,
 - M. MARCON Patrick, conseiller communautaire,
- > 5 représentants d'associations (consommateurs, bailleur sociaux, chambres consulaires) :
 - CLCV (Consommation, logement et cadre de vie),
 - UFC-Que Choisir,
 - SOLIHA Provence,
 - Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles,
 - Chambre d'Artisanat et Métiers.
- autorise son président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour sa création ou pour sa saisine.

Votes pour : 42 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 septembre 2020,

